DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/279 :
Vote de subvention aux Clubs 3ème Age

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740184-20261027-2026-6-279-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/279 : Vote de subvention aux Clubs 3ème Age.

Direction de la Proximité

Le Maire informe le Conseil Municipal que les associations de personnes âgées suivantes sollicitent auprès de la Ville une subvention leur permettant de financer leurs activités associatives courantes.

Des critères d'attribution ont été définis afin de procéder à des aides financières équitables en fonction du nombre d'adhérents dans les structures :

1 à 70 adhérents : 1 600 €
71 à 100 adhérents : 1 800 €
101 adhérents et plus : 2 000 €

Conformément au barème ci-dessus, la subvention attribuée aux associations pour 2026 se décline ainsi :

	Associations	Quartiers	Nombre d'adhérents	Subvention
1	Amicales des Retraités du Sud	Ravine Blanche	80	1 800 €
2	Amis de Terre Sainte	Terre Sainte	67	1 600 €
3	Carambole	Ravine des Cafres	115	2 000 €
4	Deuzième Jeunesse Pluie d'Or	Ravine des Cabris	77	1 800 €
5	Les Bons Amis	Ravine des Cafres	102	2 000 €
6	Les Flamboyants	Basse Terre	70	1 600 €
7	Les Fraisiers	Mont Vert les Hauts	112	2 000 €
8	Les Mamies Belles	Ravine Blanche	86	1 800 €
9	Les Marjolaines	Ravine des Cabris	106	2 000 €
10	Les Orchidées	Ravine des Cabris	135	2 000 €
11	L'Oiseau de Paradis	Ligne Paradis	200	2 000 €
12	Myosotis	Ravine des Cabris	130	2 000 €
13	Vent du Large	Ravine des Cabris	105	2 000 €
		TOTAL	**1 385**	**24 600 €**

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire **423865748172**

En sus de la subvention attribuée par la Commune, chaque association recevra les fournitures nécessaires à l'organisation d'un cocktail à l'attention des adhérents (maximum 2 fois par an). Ces collations seront constituées de gâteaux apéritifs, de boissons, ainsi que des moyens nécessaires à la mise en place (nappes, serviettes, timbales).

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-279-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VOTER les subventions indiquées pour chaque club.**
- **DE VALIDER l'attribution des fournitures nécessaires au cocktail organisé par les associations.**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un de ses Adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-279-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026